

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU ANNEXE DE L'ONECCA-TOGO:
EXPERT-COMPTABLE STAGIAIRE (article 13 de la loi n° 2001-001 & Charte du stage professionnel du DECOFI)

N°	Conditions	Justification de la condition auprès du Conseil de l'Ordre	Partie réservée au demandeur	
			Check-list O/N/NA	Commentaires
1	Candidat titulaire du diplôme requis (DESCOGEF, DSCG, ou DSGC*) et admis par le Conseil à effectuer un stage professionnel, conformément aux conditions définies par l'Ordre. *Le candidat titulaire du DSGC doit au bout de deux (02) ans valider les deux UE lui permettant d'obtenir le DSCG.	- Diplôme du DESCOGEF, DSCG ou DSGC ; - Curriculum Vitae détaillé.		
2	Demande d'inscription en stage d'expertise comptable et financière adressée au Président de l'ONECCA-Togo.	- Lettre de demande d'inscription.		
3	Lettre d'acceptation d'un expert-comptable diplômé inscrit à l'ONECCA-Togo et qui remplit les conditions requises pour être maître de stage.	- Lettre d'acceptation du Maître de stage.		
4	Signature de la déclaration d'engagements de l'Expert comptable et financier stagiaire (Charte du DECOFI - Annexe 1).	- Déclaration d'engagements de l'Expert comptable et financier stagiaire.		
5	Jouer de ses droits civiques.	- Casier judiciaire vierge et en cours de validité.		
6	N'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité, notamment aucune condamnation comportant l'interdiction du droit de gérer et d'administrer les sociétés.			
7	Etre de bonne moralité.	- Rencontre avec le 2^{ème} vice-président ou le membre du conseil de l'ordre en charge de l'étude du dossier ; - Rencontre avec le conseil de l'ordre après l'inscription pour la présentation de l'original du diplôme.		

Date et signature du demandeur